

**Formulaire de demande de certificat de remplacement  
en PUI par interne**

**1/ Etat civil**

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

**3/ Coordonnées de correspondance**

Adresse :

Téléphone :

Email :

Date :

Signature du demandeur

**La demande peut être adressée :**

- **Par courrier :**

**Ordre National des Pharmaciens  
Secrétariat de la section H  
4, avenue Ruysdael  
75379 Paris Cedex 08**

**OU**

- **Par courriel :**

**[webh@ordre.pharmacien.fr](mailto:webh@ordre.pharmacien.fr)**

## Liste des documents à fournir :

- une demande de certificat de remplacement à l'attention du président,
- Une photocopie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité à la date du dépôt de dossier,
- une photocopie de la carte d'étudiant en cours de validité,
- une attestation délivrée par le directeur de l'unité de formation et de recherche auprès de laquelle il est inscrit en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie indiquant que vous avez validé la totalité du deuxième cycle des études pharmaceutiques en France et cinq semestres de formation du diplôme d'études spécialisées de pharmacie effectués, au titre du troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques, dans chacun des quatre domaines de la pharmacie.

*Les informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisation de la délivrance d'une autorisation d'exercice en pharmacie à usage intérieur (PUI).*

*Les destinataires de ces données sont le secrétariat de la Section H de l'Ordre des Pharmaciens et la Commission destinée à rendre un avis dans le cadre d'une demande d'autorisation d'exercice en PUI.*

*Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez, auprès du Conseil Central de la Section H de l'Ordre des Pharmaciens qui a recueilli votre demande, d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de la Section H de l'Ordre des Pharmaciens.*